

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-2025/0069

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service Coordination Petite Enfance
Tél : 04.66.56.43.92
Réf : IDP/SG/2025

Objet : Délégation de signature petite enfance – abroge et remplace l'arrêté n°2025/0014 du 16 avril 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Vu l'arrêté n°2025/0014 du 16 avril 2025 relatif à la délégation de signature petite enfance,

Considérant que, dans le cadre de leurs missions, les directrices des établissements d'accueil petite enfance sont amenées à rédiger un contrat d'accueil signé par les 2 parties et précisant l'ensemble des conditions d'accueil des enfants ainsi que le nombre d'heures facturées aux familles,

Considérant que les directrices des établissements d'accueil petite enfance et les coordinatrices doivent également rendre compte régulièrement de l'activité des structures pour la caisse d'allocations familiales (CAF) par la télé-déclaration des données d'activité prévisionnelles, actualisées et réelles nécessaires au traitement des droits PSU (prestation de service unique) et PS (prestation de service relais petite enfance et bonus),

Considérant que la coordinatrice petite enfance et ses adjointes sont habilitées à fournir et valider les données d'activités et financières, dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant, prestation de service unique (PSU), bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap », bonus territoire CTG, signée avec la caisse d'allocations familiales du Gard, le 4 avril 2023,

Considérant que, suite aux changements de personnel survenus au sein du service petite enfance, il convient d'abroger et de remplacer l'arrêté n°2025/0014 du 16 avril 2025 susmentionné,

ARRÊTE

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2025/0014 du 16 avril 2025 comme suit :

ARTICLE 1 :

Monsieur le président donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature pour les contrats liant la Communauté Alès Agglomération et les familles concernant les conditions d'accueil et le nombre d'heures à facturer, ainsi que pour la déclaration à la caisse d'allocations familiales dans le cadre des habilitations correspondantes, aux personnes dont les noms suivent :

Mme Isabelle DELOSIER-PETEIL – coordinatrice petite enfance,

Mme Claire LEONARD – coordinatrice adjointe petite enfance,

Mme Soizic GRAUBNER – coordinatrice adjointe petite enfance,

Mme Lydie DELEUZE – directrice Califourchon,

Mme Eloïse FLEUROT – directrice La Clé des Champs,

Mme Emmanuelle FRERE – directrice Les Lutins,

Mme Yannick MORANDI – directrice par intérim les Lutins,

Mme Emilia MARTIN-QUELLER – directrice Les Péquelets,

Mme Christine PEREZ-RENVIER – directrice Les Petits Princes,

Mme Christine ASTIER – directrice Les Quinsous,

Mme Sofia VINCENT – directrice Le Roucan,

Mme Myriam BOUTEILLE – directrice A Petits Pas,

Mme Christelle DELEUZE – directrice La Ribouldingue,

Mme Sylvie OZIL – directrice Les Petits Aventuriers,

Mme Mélisande GAUTHIER – directrice Les Petites Frimousses,

Mme Carole BELLONI – directrice Les Canaillous,

Mme Céline GOURONC BERRIOT – directrice La Granille,

Mme Noémie DUPIN – directrice La Petite Ecole et Les Lucioles,

Mme Coralie DUBOIS – directrice Les Papillons Bleus,

Mme Evelyne ROCHE – directrice 1.2.3 Soleil et Les P'tits Loups,

Mme Elodie GUEZELLOU – directrice Les Premiers Pas,

Mme Hélène DOULCIER – directrice MAC Danielle Casanova.

ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

24 SEP. 2025

Alès, le

Le président

Christophe RIVENQ

